

Commune de SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI (61372)

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 2360-15-0049

du 21/05/15

mis à jour le -

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

approuvé	date	22/05/01	aléa	inondation
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

Règlement et cartographie du zonage réglementaire

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

	date	
	date	

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

La cartographie est en totalité accessible à partir du site internet des services de l'État dans l'Orne :

www.orne.gouv.fr/ial

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »